

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre IX. Suite de l'Histoire depuis quatre cens trente-cinq, jusqu'à la
défaite de
Litorius Celsus par les Visigots en quatre cens trente-neuf.

urn:nbn:de:gbv:45:1-3025

LIV. II.
CH. VIII.

vinces-Unies en commun, parce qu'elles ont conquis cette Contrée à frais communs, n'est-il pas encore d'usage qu'un pauvre Paysan Catholique dise que le Seigneur de son village est *Gueux*, lorsque ce Seigneur est Calviniste? Ne dit-on pas, comme nous l'avons remarqué, que Luxembourg est une Ville des Pays-Bas? L'usage est le Tyran des Langues vivantes.

Nous verrons encore dans la suite de cet Ouvrage, que Salvien qui vivoit dans les Provinces Obéissantes, & qui a écrit vers le milieu du cinquième siècle, a toujours désigné les Armoriques par le nom de *Ba-gaudes*.

C H A P I T R E IX.

Suite de l'Histoire depuis quatre cens trente-cinq, jusqu'à la défaite de Litorius Celsus par les Visigots en quatre cens trente-neuf.

CH. IX.

DE toutes les guerres que l'Empereur d'Occident avoit alors à soutenir, celle qu'il faisoit en Afrique contre les Vandales, qui pouvoient assaumer l'Italie, & y faire chaque jour des descentes, étoit la plus inquiétante. Aussi voyons-nous que dès le trois de Février de l'année (1) quatre cens trente-

(1) *Pax facta cum Vandalis, data eis ad inhabitandum per Trigeum Africa portione. Hippone tertio Idus Februarii. Prosp. Fasti ad ann. 435.*

trente-cinq, Valentinien traita avec eux ^{LIV. II.} aux conditions qu'il les laisseroit en paisible ^{CH. IX.} possession d'une partie de la Côte de l'Afrique, & qu'eux de leur côté ils cesseroient tous actes d'hostilité. Suivant les apparences, Aëtius avoit attendu pour revenir dans les Gaules que cette paix fût conclüe. Ce qui est certain, c'est que nous l'y voyons agir dès l'année quatre cens trente-cinq. Voici en quel état il les trouva. La seconde, la troisième & la quatrième Lyonnaise persistoient encore dans la Confédération Armorique, & refusoient toujours d'obéir aux Officiers du Prince. Tibaton avoit fait révolter la Gaule Ulérieure, & les Visigots occupoient le plat pays & quelques Villes de la première Narbonnoise, de la Novempoulanie & de la seconde Aquitaine. Ainsi Aëtius ne trouva dans les Gaules aucun pays où l'Empereur fût véritablement le maître, si ce n'est quelques Cités de la première Aquitaine, la Province Sequanoise, la première Lyonnaise, & les Provinces qui sont situées entre cette Province-là, les Alpes, la Méditerranée & le Rhône. Il y avoit plus: Le Peuple de ces dernières Provinces faisoit des complots en faveur des Armoriques, & Gundicaire Roi des Bourguignons en avoit encore envahi une partie. Quelle étoit précisément cette partie? Nous l'ignorons. Voici ce que fit Aëtius.

(1.) Dès l'année quatre cens trente-cinq, ce

(1) Burgundiones qui rebellaverant, à Romanis Duce Aëtio debellantur. *Idatij Chron. ad. ann. 435.*



LIV. II.

CHAP. IX.

ce Capitaine obligea Gundicaire & ses Bourguignons à se soumettre aux conditions qu'il leur voulut bien accorder. Mais soit qu'Aëtius leur eût accordé la paix, avec intention de prendre mieux ses avantages pour faire la guerre, soit que le hazard seul l'ait voulu ainsi, un an après le Traité, Gundicaire, & tous ceux des Bourguignons qui, suivant les termes dont Prosper se sert, devoient être restés dans les Gaules avec ce Roi, furent exterminés par les Huns.

J'ai deux choses à dire au Lecteur concernant cet événement. La première est qu'Idace ne marque la défaite de Gundicaire par les Huns, que sur l'année quatre cens trente-six, quoique les Fastes de Prosper, pour ne point couper le récit des aventures de Gundicaire, la placent en quatre cens trente-cinq. Idace (1) ne rapporte le massacre des Bourguignons, qu'après avoir dit qu'Aëtius fit lever le Siège de Narbonne aux Visigots. Or nous verrons par les Fastes mêmes de Prosper, que la rupture ouverte entre les Romains & les Visigots, laquelle fut suivie du Siège de Narbonne & de la levée de ce Siège, n'arriva qu'en quatre cens trente-six. La seconde chose que j'ai

Eodem tempore Gundicarium Regem intra Gallias habitantem, Aëtius bello obtinuit, pacemque ei supplicanti dedit, qua non diu potius est, si quidem cum Chumni cum populo suo ac gente deleverunt. *Prosper. Fast. ad ann. 435.*

(1) Narbona obsidione liberatur Aëtio Duce, & Magistro Militum... Burgundionum caesa viginti milia. *Idaci Chron.*

à dire au Lecteur concernant le massacre de Gundicaire & de ses Bourguignons, c'est que, suivant les apparences, ce massacre fut l'ouvrage du corps nombreux d'Alains ou de Huns, qu'Aëtius fit venir alors dans les Gaules, pour l'y employer contre les ennemis de l'Empire, & pour avoir auprès de lui des troupes, sur la fidélité desquelles il pût compter en toutes occasions. Nous avons parlé déjà de l'affection que cette Nation avoit pour lui, & nous ferons mention plusieurs fois dans la suite de ce Corps de troupes qu'il en tira; & à qui ce Capitaine donna des quartiers le long de la Loire. Je me contenterai donc de dire ici que c'est le Corps de troupes ou la peuplade, de laquelle je viens de parler, qu'on trouve désignée dans les Auteurs contemporains, tantôt sous le nom des Alains de la Loire, tantôt sous le nom de Huns, & quelquefois sous celui de Scythes. On peut voir dans le Chapitre dix-huitième du premier Livre de cet Ouvrage, par quelle raison tous ces noms-là convenoient à nos Auxiliaires. Apparemment que les Alains dont il s'agit ici, soit qu'ils eussent un ordre secret d'Aëtius ou non, chargerent, quand ils eurent passé le Rhin, les Sujets de Gundicaire, qui après avoir fait leur paix avec Aëtius, ne se désoient point de ces Alains, qui arrivoient dans les Gaules en qualité de troupes auxiliaires de l'Empire. Prosper ne nous donne point précisément, il est vrai, la date de la venue de ces Alains dans les Gaules, mais il ne laisse point de nous indiquer le tems qu'ils y

LIV. II.
 CHAR. IX.



LIV. II. vinrent, en disant dans un passage qui doit
 CHAP. IX. être bien-tôt rapporté, qu'en l'année quatre
 cens trente sept les Alains servirent dans les
 Gaules comme troupes auxiliaires, l'Empire
 qui étoit en guerre avec les Visigots.

Le passage de la Chronique de Prosper
 qui concerne cet événement, étant lu,
 comme les Savans pensent qu'il faut le lire,
 semble décider que ce fut sur un ordre
 d'Aëtius que les Alains attaquèrent les Bour-
 guignons, & qu'ils les défirent. Il s'alluma
 pour lors, (1) dit cette Chronique, une
 guerre mémorable entre les Romains & les
 Bourguignons, dans laquelle leur Roi per-
 dit la vie, & leur Nation fut presqu'entière-
 ment exterminée par Aëtius.

Immédiatement après ces paroles, la
 Chronique ajoute: (2) „ Tibaton ayant été
 „ pris, & les principaux Auteurs de la ré-
 „ volte ayant été ou mis à mort ou mis aux
 „ fers, tous les mouvemens qui se faisoient
 „ en faveur des Bagaudes furent apaisés”.
 L'endroit où Prosper place cet événement,
 doit faire croire qu'il soit arrivé en 436.
 On verra bien par la suite de l'Histoire, où
 il est fait mention en plus d'un endroit des
 Armoriques, soit comme alliés, soit comme
 ennemis des Romains, que le récit de
 Prosper que nous venons de rapporter, ne
 concerne point la République des Provin-
 ces-

(1) Bellum contra Burgundionum Gentem memo-
 rabile exarsit, quo universa pene Gens cum Rege per
 Aëtium deleta. *Prosop. Chron.*

(2) Capto Tibatone, & cæteris Principibus, partim
 victis, partim necatis, Bagaudarum commotio con-
 quiescit. *Prosop. Chron.*

ces-Unies de la Gaule, qui s'étoient confédérées dès l'année quatre cens neuf; mais uniquement les Provinces de la Gaule Ulérieure, voisines de cette République, & que Tibaton avoit fait révolter l'année précédente.

LIV. II.
CH. IX.

Après tant de succès, & après avoir reçu le secours des Huns, Aëtius auroit bientôt attaqué & réduit les Armoriques, si les Visigots n'eussent point rompu la paix cette année-là même, en tâchant de se rendre maîtres de Narbonne, & des autres bonnes Villes qui se trouvoient au milieu de leurs quartiers. Nous avons dit à l'occasion de la première prise de Narbonne par les Visigots en quatre cens treize, de quelle importance il leur étoit de se rendre maîtres de cette place, & de quelle importance il étoit aux Empereurs de la conserver. Voici ce qu'on lit dans les Faïtes de Prosper sur l'année quatre cens trente-six, concernant la guerre des Romains contre les Visigots. (1) „ Les „ Gots violent les Traités, & ils s'emparent de la plupart des Villes Capitales de „ Cités qui se trouvoient voisines de leurs „ quartiers. Ils en veulent principalement „ à Narbonne. Le Comte Litorius leur „ fait lever le siege de cette place, où les „ vivres manquoient, & qu'ils attaquoient

(1) Gothi pacis placita perturbant, & pleraque municipia vicina sedibus suis occupant Narbonensi oppido maxime infesti, quod cum oblidione & fame laboraret, per Litorium Comitem, ab atroque periculo liberatum est. Si quidem per singulos equites binis tritici modis advectis, strenuissimè & hostes in fugam vertit, & civitatem annona implevit. *Prosper. Faïti ad ann. 436.*



LIV. II.
CH. IX.

» vivement. Il fit prendre en croupe à
 » chaque Cavalier deux mesures de bled;
 » & après avoir passé sur le ventre aux
 » Visigots, il entra dans la Ville qu'il se-
 » courut ainsi, & contre la famine &
 » contre les efforts de l'ennemi. Idace
 » se contente de dire: Le siège de Nar-
 » bonne est levé par les soins d'Aëtius,
 » qui commandoit en Chef dans tout le
 » (1) pays".

On voit donc que dès l'année quatre-
 cens trente-six la guerre étoit rallumée dans
 les Gaules entre les Romains & les Visi-
 gots, qui sans doute étoient d'intelligence
 avec les Armoriques. Les uns & les au-
 tres ils avoient les mêmes ennemis. La
 guerre continua l'année suivante entre les
 Visigots & les Romains fortifiés (2) par le
 Corps d'Alains qui avoit massacré les Bour-
 guignons. Cette guerre auroit seule suffi
 pour empêcher Aëtius de faire de grands ex-
 ploits contre les Armoriques; mais cette
 année-là même il survint encore une nou-
 velle diversion en leur faveur. Plusieurs
 Barbares qui servoient dans les troupes auxi-
 liaires, désertèrent; & s'étant attroupés, ils
 se mirent à exercer la piraterie. Combien
 de détachemens le Général Romain n'aura-
 t-il pas été obligé de faire, pour empêcher
 les

(1) Narbona obsideri cepta per Gothos.... Nar-
 bona liberatur Aëtio Duce & Magistro Militum...
 Burgundionum caesa viginti millia. *Idatii Chron. ad*
ann. 436.

(2) Bellum adversus Gothos Chunis auxiliaribus
 geritur.... Eodem anno Pyriticam Barbari Federato-
 rum desertores exercuerunt. *Fausti Prosp. ad ann. 437.*



les descentes & les courses de ces Brigands. Liv. II.
 Aëtius avoit donc eu assez de soins, quoi-
 qu'il ne fit aucune entreprise importante
 contre les Armoriques, & quoiqu'il dût tir-
 er de grands services du Corps de troupes
 auxiliaires composé de Huns & d'Alains
 qu'il avoit fait venir dans les Gaules. D'ail-
 leurs, comme Aëtius fut Consul pour la
 seconde fois en l'année quatre cens trente-
 sept, les affaires des Gaules ne firent cette
 année-là qu'une partie de celles dont il
 étoit chargé. CHAP. IX.

Chaque Nation a son mérite particulier
 dans la guerre. Celui des Visigots étoit de
 se bien battre à l'arme blanche. Ils s'aideroient
 à merveille de l'épieu d'armes & de l'épée.
 Comme les Romains, ils avoient peu de
 Cavalerie dans leurs Armées. Au contrai-
 re, les Nations Scythiques fournissoient
 d'excellente Cavalerie. Les Huns, les Alains
 & les autres Peuples compris sous le nom
 de Scythes, étoient braves, adroits à ma-
 nier leurs chevaux, & à se servir de flèches
 & de toutes sortes de traits. On peut se
 figurer quel avantage un Général aussi in-
 telligent qu'Aëtius tiroit des Huns auxiliaires
 qui servoient dans son Armée, quand il
 avoit affaire à des ennemis qui n'avoient
 point une Cavalerie qu'ils pussent opposer
 à la sienne. Voilà, suivant l'apparence, ce
 qui le rendit si supérieur aux Visigots, qu'il
 les battit plusieurs fois (1) durant la campa-
 gne

(1) *Adversus Gothos in Gallia quædam prosperè
 gesta. Fast. Prop. ad ann. 438.
 Gothorum cæsa octo millia sub Aëtio Duce. Idatii
 Chron. ad ann. 438.*



gne de quatre cens trente-huit. Ces Barbares demanderent même à traiter, & ils convinrent avec lui de l'Armistice que nous verrons enfreindre par les Romains en quatre cens trente-neuf. Ce qu'on peut conjecturer avec probabilité touchant les conditions de cette espeece de Trêve dont les Historiens ne parlent qu'à l'occasion de sa rupture, c'est qu'elle portoit une cessation d'armes de part & d'autre, & qu'elle renvoyoit à l'Empereur d'accorder ou de refuser les demandes que faisoient les Visigots sur les points contestés entr'eux & les Officiers Romains. Comme les Visigots avoient intérêt à ne point se séparer des Armoriques, on peut croire qu'ils les comprirent dans la Trêve, & la suite de l'Histoire rend cette conjecture très-plausible.

Ce qui est de certain, c'est qu'au commencement de l'année quatre cens trente-neuf au plus tard, Aëtius comptoit si bien que les troubles des Gaules fussent apaisés, du moins pour un tems, qu'il en partit pour se rendre à la Cour de Valentinien, où il étoit bien aise d'être présent quand on y traiteroit sur les intérêts des Visigots, & sur ceux des Armoriques. (1) Mais avant que de passer les Alpes pour aller à Rome, il fit une chose qui ralluma la guerre plutôt qu'on ne s'y attendoit. Il assigna des quartiers stables & permanens dans les environs de la ville d'Orleans aux Scythes auxiliaires qui

(1) *Pacatis motibus Galliarum, Aëtius ad Italiam digreditur. Deserta urbis Valentiniæ rura Alanis quibus Sambida præerat partienda, traduntur. Prosp. Chron.*

qui servoient dans son Armée, & qui avoient alors pour Roi, ou pour Chef LIV. II.
CH. IX. Sam-bida. Ce fut apparemment en interprétant à son avantage quelque article de la pacification qu'il avoit accordée aux Armoriques, qui de leur côté firent de leur mieux pour se défendre contre les suites de cette interprétation. Mais ils succomberent à la fin, comme nous le verrons; & je crois que ce fut alors qu'Orleans fut réduit sous l'obéissance de l'Empereur.

Je fais ici une correction importante dans le texte de la Chronique de Prosper, où je lis que ce fut autour d'Orleans qu'Aëtius donna des quartiers à ses Alains; quoique le texte de Prosper dise que ce fut autour de Valence.

Deux raisons m'engagent à la faire, & à changer *Valence* en *Orleans*, en lisant *Urbis Aurelianae deserta rura*, pour *Urbis Valentinae deserta rura*. La première est, qu'il ne convenoit pas de donner aux Alains les terres incultes de la Cité de Valence, ville située sur le Rhône, entre Arles, où étoit le Siege de la Préfecture du Prétoire des Gaules, & Lyon. Pourquoi établir sur le bas Rhône, & dans une contrée des Gaules où tout le peuple étoit soumis, une Colonie suspecte, & qui pouvoit, dès que l'envie lui en prendroit, empêcher la communication de la Capitale avec la première Lyonoise, & les autres Provinces obéissantes qui étoient au Septentrion & à l'Orient de celle-là? Au contraire, il convenoit pour plusieurs raisons, de placer cette Colonie dans les campagnes des environs d'Or-

LIV. II.
CH. IX.

d'Orleans, que la guerre entre les Provinces obéissantes & les Provinces confédérées, avoit rendu incultes. Cette peuplade devoit servir de frein aux Armoriques dans le pays de qui l'on l'établissoit.

En effet, & c'est ma seconde raison, il est certain qu'Aëtius établit pour lors une Colonie de ses Alains sur la Loire & dans les environs d'Orleans. On lira dix évènements dans la suite de l'Histoire qui rendent ce fait-là constant. Je crois donc que c'est de cette Colonie que Prosper a voulu parler à l'endroit de sa Chronique où il dit qu'Aëtius avoit établi les Alains dans les terres incultes des environs d'Orleans, & où les Copistes lui ont fait dire, qu'on avoit établi les Alains dans les terres incultes des environs de Valence. Cette conjecture est bien confirmée, par ce que dit Prosper lui-même, concernant l'établissement des Alains dans les quartiers qui leur avoient été assignés par Aëtius en quatre cens trente-neuf, & qui ne se fit pas sans coup férir. La résistance des Habitans du pays fut même assez grande, pour donner lieu à Sidonius Apollinaris de dire dans des Vers, qui seront rapportés plus bas, que les Scythes avoient subjugué les Armoriques. Voici le passage de Prosper, où il est parlé de cet établissement. „ Les Alains, „ à qui le Patrice Aëtius (1) avoit donné

(1) Alani quibus terræ Galliarum ulterioris cum Incolis dividendæ à Patricio Aëtio traditæ fuerant, resistentes armis subigunt, & expulsi dominis terrarum possessionem adipiscuntur. *Prosper. Chron. ad ann. 439.*

le droit de prendre la moitié des terres
 dans la Gaule ulterieure, à condition d'en
 laisser l'autre moitié aux anciens Habitan-
 s, subjuguent par les armes ceux qui
 leur font résistance, & se mettent en
 possession de ce qui leur avoit été don-
 né. Or, quel qu'ait été le point par rap-
 port auquel on divisoit dans le cinquième
 siècle les Gaules en Gaule citerieure & en
 Gaule ulterieure, on ne sauroit mettre Va-
 lence dans la Gaule ulterieure. Au contrai-
 re, Orleans étoit de la Gaule ulterieure;
 puisqu'on voit en lisant (1) un passage de la
 Vie de Saint Eloi, écrite dans le septième
 siècle, que Limoges, Ville beaucoup plus
 Méridionale qu'Orleans, étoit cependant
 de la Gaule ulterieure. C'est ce qui fait
 dire à M. de Valois, en parlant du passage
 de la Chronique de Prosper (2), dont il est
 ici question. Je ne puis être du sentiment
 de Prosper, lorsqu'il semble dire, que Va-
 lence fût dans la Gaule ulterieure. Au con-
 traire, Orleans devoit être de cette Gaule-
 là, puisque Limoges, comme nous l'avons
 vu, en étoit bien.

D'un autre côté, le premier passage de
 la Chronique de Prosper, celui où il est
 parlé de la concession des quartiers faite
 par Aëtius aux Alains dont il s'agit doit
 être

(1) Est itaque prefata civitas Lemovicas sita in Trans-
 Ligeranis, in ulteriori Gallia primaque Aquitania. *Vita*
Eligii per Andoenum.

(2) Prospero quidem non assentior, qui videtur
 agrum Valentinum Ulteriori Gallie tribuere. *Val. Not.*
Gal. pag. 301.



être relatif à celui qui dit ce que firent les Alains pour s'en mettre en possession; & ce second passage n'est séparé du premier que par un autre article d'une ligne & demie; pourquoi Prosper auroit-il fait mention dans sa Chronique de ceux des quartiers accordés aux Alains, dans lesquels ils seroient entrés sans coup férir, quand il n'auroit rien dit de la concession de ceux des quartiers accordés aux Alains, dans lesquels ils ne seroient entrés qu'après avoir livré plusieurs combats, dont il savoit bien qu'il seroit obligé de parler lui-même à deux lignes de là? D'ailleurs, quand on examine avec attention la Chronique de notre Auteur, il paroît, nonobstant les dates tirées de l'avènement de Theodosé le Jeune au Thrône de l'Empire d'Occident, que les Copistes ont transcrites à la marge du récit de chaque fait, & qui sont démenties par les autres Chronologiftes, que les deux événemens dont il est ici question, je veux dire, la concession des quartiers faite aux Alains, & la prise de possession de ces quartiers par les Alains, sont des événemens arrivés l'un & l'autre la même année en 439.

Si l'on nous fait là-dessus une chicane, fondée sur ce que l'action par laquelle les Alains se mirent en possession de leurs quartiers, n'a pû arriver qu'après l'année quatre cens quarante, puisque Prosper n'en parle dans sa Chronique qu'après avoir rapporté l'exaltation du Pape Saint Leon, qui ne se fit qu'en cette année-là, nous répondrons que, comme les Savans croyent que cette Chronique a été interpolée aux endroits où elle

elle marque le regne de Pharamond, de LIV. II.
 Clodion & de Merouée; elle peut avoir été CH. IX.
 aussi interpolée aux endroits où elle marque
 l'exaltation des Papes. Celui qui aura inféré
 les lignes qui regardent l'exaltation de ces
 Pontifes les aura mal placées, en inserant
 trop haut ce qu'il dit concernant l'exaltation
 de Saint Leon. C'est dequoi l'on ne sauroit
 douter; parce qu'il place la mention
 qu'il fait de l'exaltation de S. Leon avant la
 prise de Carthage par Genséric. Or il est
 constant (1) par les Fastes de Prosper, par
 ceux de Cassiodore, & par tous les Monu-
 mens les plus authentiques du cinquième siècle,
 que les Vandales prirent Carthage dès
 l'année quatre cens trente-neuf, & que
 Saint Leon ne fut fait Pape qu'en quatre
 cens quarante. Ainsi l'on ne sauroit nous
 objecter avec fondement la Chronique de
 Prosper, pour contredire la date de l'éta-
 blissement des Alains dans les quartiers
 qu'Aëtius leur avoit donnés sur la Loire.

Mais, dira-t-on, Comment Prosper a-t-il
 pu se tromper, & mettre *Urbis Valentianæ*
 pour *Urbis Aurelianæ*? Je tombe d'accord
 qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait fait
 cette faute, & je la rejette sur quelqu'un
 de

(1) Theodosius decimo septimo & Faustus Consules.
 His Consulibus bellum adversus Gothos Hunnis auxi-
 liaribus geritur, & Litorius Dux Romanus ab eis ca-
 piuntur. Gensericus de cuius amicitia nihil metuebatur
 Carthaginem dolo pacis invadit. *Cassiod. Fast. ad ann. 439.*
 Valentinianus Aug. quintum & Anatolius Con-
 sules.... Leo Diaconus Legatione publicâ accitus...
 Romanæ Ecclesiæ Episcopus ordinatur. *Prosp. Fast. ad
 ann. 440.*



de ses Copistes présumptueux en demi Savant, & qui se figuroit que ce n'étoit pas l'Empereur Aurelien, mais un des Empereurs du nom de Valentinien qui eût donné à Orleans, à l'ancienne Ville de *Genabum*, le nom moderne qu'elle portoit dans le cinquième siècle. Je reprends l'Histoire.

L'avantage que Litorius Celsus & les troupes auxiliaires qu'il commandoit rapporteroient sur les Armoriques, en violant, suivant l'apparence, la suspension d'armes, fit faire à ce Général une réflexion séduisante, c'est qu'il étoit facile de défaire ses ennemis, quand on les surprenoit, & que le vainqueur est dispensé de rendre raison de sa conduite. Comme les Visigots ne s'attendoient pas d'être attaqués, soit qu'ils se flattassent que l'Empereur désavoueroit ce qui s'étoit fait contre les Armoriques, soit par d'autres raisons, Litorius se hâta de marcher contre eux. Il paroît cependant qu'avant que d'aller à son expédition, il voulut s'attacher les Bourguignons qui avoient échappé au fer des Alains, & dont nous avons parlé. Litorius, ou de son propre mouvement, ou en vertu d'ordres supérieurs, donna donc des quartiers dans la Sapaudie à ce reste de Bourguignons, (1) à condition qu'ils s'y contenteroient d'une certaine portion des Terres, & qu'ils laisseroient l'autre aux anciens Habitans. Comme le pays appelé ici *Sapaudia*, n'est ni une des Provinces, ni une des Cités dans les-

(1) *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda. Prosp. Chron. ad ann. 339.*

lesquelles la Gaule se divisoit pour lors, il est bien difficile de dire précisément quelles étoient les bornes de la concession faite aux Bourguignons. Autant qu'on en peut juger, elle comprenoit le Duché de Savoye proprement dit, le Chablais, une portion de notre Gouvernement de Bourgogne, & une partie de la Franche Comté. On peut voir ce que dit à ce sujet M. de Valois dans sa Notice des Gaules.

Litorius Celsus se crut le maître des Gaules après ce Traité, & résolu de ne pas mieux garder la foi aux Barbares que ceux-ci la gardoient aux Romains, il se mit en marche pour attaquer les Visigots. Suivant les Fautes de Prosper, Litorius commandoit immédiatement sous Aérius, qui pour lors étoit Patrice; cependant aucun Auteur ne qualifie Litorius de Maître de la Milice dans le Département de la Préfecture des Gaules. Que son expédition fût une infraction d'un Traité fait depuis peu entre les Romains & les Visigots, on n'en sauroit douter, quoique l'Histoire ne dise rien, ni du tems de la conclusion, ni des conditions de ce Traité; mais nous avons vû qu'en quatre cens trente-huit les Visigots étoient encore en guerre ouverte avec les Romains, & nous allons voir que l'expédition que Litorius fit contr'eux en quatre cens trente-neuf sous le Consulat de Theodose & de Festus, est qualifiée (1) par Jornandès &

(1) *Contra quem Theodoricum Theodosio & Festo Consulibus pace rupta, Romani Hunnis auxiliantibus*
se-



par bien d'autres, de violence de la paix. Litorius Celsus, rival de la gloire d'Aëtius, & qui croyoit que rien ne pouvoit résister à une Armée composée d'une Infanterie Romaine & d'une Cavalerie Scythe, (1) marcha donc en traversant l'Auvergne contre les Visigots, dès qu'il eut soumis les Armoriques c'est-à-dire, dès qu'il les eut réduits à donner ou à laisser prendre les quartiers dont nous avons tant parlé. Voici en quels termes les Fastes de Prosper rendent compte du succès de l'expédition de Litorius Celsus. (2) „ Litorius qui com-
 „ mandoit sous le Patrice Aëtius les trou-
 „ pes auxiliaires des Huns, voulant effa-
 „ cer la réputation d'Aëtius, & se confiant
 „ sur les réponses des Augures comme sur
 „ les promesses des Démon, livre mal-à-
 „ propos la bataille aux Visigots. Le suc-
 „ cès donna bien à connoître qu'il n'y avoit
 „ rien

secum junctis, in Galliâ arma moverunt. *Jornandes de rebus Geticis.*

(1) Litorius Scythicos equites tunc fortè subacto, Celsus Aremerico Geticum rapiebat in agmen Per terras, Arverne, tuas.

Sidon. in Panegy. Aviti. vers. 246.

(2) Theodosio decimum septimum & festo Consulibus, Litorius qui secunda ab Aëtio Patrio potestate Chunis auxiliariis præerat, dum Aëtii gloriam superare appetit, dumque Aruspicum responsis & oraculum significationibus fides, pugnam cum Gothis imprudenter conferuit, fecitque intelligi quantum quæcum eodem periret manus prodesse poterit, si potioribus consiliis quàm suâ temeritate uti maluisset, quando tantam ipse hostibus cladem intulit, ut nisi inconsideranter prælians in captivitatem incidisset, dubitandum foret, cui potius parti victoria adscriberetur. *Fasti Prosp. ad ann. 439.*

rien qu'on ne dût attendre de l'Armée qui fut battue sous ses ordres, si elle avoit eu un Général plus sage, puisqu'ayant à sa tête ce Chef inconsidéré, elle ne laissa point de rompre les ennemis, de manière que s'il n'eût pas été fait prisonnier, on n'auroit su auquel des deux partis il falloit attribuer la victoire".

Ce fut aux environs de Toulouse que se donna la bataille entre Litorius & les Visigots. Comme il les surprenoit, il avoit pénétré d'abord jusqu'au centre de leurs quartiers. (1) Dans la guerre faite aux Visigots sous le Règne de leur Roi Theodoric, dit Idace, Litorius qui commandoit l'Armée Romaine, ayant à la tête des troupes auxiliaires des Huns, attaqué imprudemment auprès de Toulouse ses ennemis, les Huns furent défaits, & ce Général fait prisonnier; il fut même mis à mort quelques jours après sa défaite". Salvien dans son Traité de la Providence parle fort au long de la catastrophe de Litorius Celsus, véritablement c'est sans le nommer; cependant il n'est point douteux que ce ne soit de Litorius que notre Auteur entend parler. (2) Toutes les circonstances de l'événement

De Gubern. Lib.
7. Cap. 10.

(1) Bello Gothico sub Theodorico Rege apud Tolosam, Litorius Romanus Dux inconfusus cum auxiliariis Hunorum manu irruens, caesis his ipse vulneratus capitur, & post dies paucos occiditur. Inter Romanos & Gothos pax facta. *Idac. Chroni.*

(2) Itaque cognovit hoc ille Dux nostrae partis qui eandem urbem hostium quam eodem die victorem se intraturum esse praesumpsit, captivus intravit. . . Denique ipse Rex hostium, quantum res prodidit ac probavit,



LIV. II.
CH. IX.

nement qu'il rapporte, sont celles de la défaite de Litorius, & tous les Commentateurs de Salvien l'ont remarqué. C'est dommage que cet Auteur qui écrivoit quelques années après la défaite de Litorius, se soit contenté de parler de cet événement en Orateur. Il ne laisse pas néanmoins de nous apprendre, en exposant combien le doigt du Seigneur y fut sensible, que le Roi Theodoric partit de l'Eglise, où il avoit passé plusieurs heures prosterné aux pieds de l'Autel, pour aller donner la bataille, & qu'il ne chargea l'ennemi qu'après avoir mérité par son humiliation & par ses prières que le Dieu des Armées combattît pour lui. Au contraire, Salvien accuse Litorius Celsus de la même présomption que les autres Ecrivains lui reprochent. Nous trouverons encore en plus d'une occasion dans Theodoric le caractere que lui donne ici cet Ecrivain.

bavit, usque ad diem pugnae fratas cilicio preces fudit, &c. *Salv. de Gubern. lib. 7. cap. 10.*

Pax nostra partis Litorius qui potestate secundus ab Aëtio Hunnis auxiliaribus præerat, confidentique fallacibus & vanis Haruspicum responsis, Tolosam Regni Gothici caput oblederat anno quadringentesimo trigésimo nono. *Nota Baluzii p. 412.*

CHA-

